

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative

Ce projet a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 732 761	737 100	0	20 875
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 010 050	1 246 841,62		27 600
Gestion des crues et des étiages, modernisation	638 200	60 000		- 27 600
Gestion administrative de la redevance	11 000	4 175		
<i>Fonctionnement administratif</i>		1 076 449,60	12 960*	- 257 600**
Exploitation des ouvrages	4 392 011	2 048 116,62	12 960	- 236 725

(*) *Ecritures d'ordre relatives à l'inscription d'un complément d'amortissement (+ 46.480 €) et à l'équilibre entre sections d'investissement et de fonctionnement (- 33.520 €).*

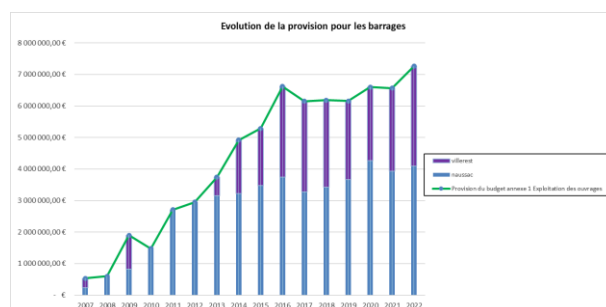
(**) *Ecritures d'ordre relatives à l'équilibre entre sections d'investissement et de fonctionnement.*

S'agissant de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, au-delà de l'inscription de crédits au bon chapitre pour une écriture de récupération de l'avance sur un marché (21 K€), l'évolution correspond principalement à des retraits de crédits finalement non nécessaires pour assurer le paiement des taxes foncières (- 370 K€), des factures d'électricité (- 200 K€) et de l'étude de dangers (- 80 K€). La libération de ces derniers permet d'abonder la provision pour gros travaux et grosses réparations (650 K€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit du retrait de crédits pour les travaux de la vanne VS6 dont le marché a été déclaré infructueux (-150 K€) et l'enlèvement d'embâcles (-70 K€). Là encore, la libération de ces derniers permet d'abonder la provision pour gros travaux et grosses réparations (248 K€).

En ce qui concerne la gestion des crues et des étiages, modernisation, il s'agit ajuster les crédits à la réalité du marché relatif à l'outil de gestion de crue (-18 K€) et celui de simulation (-10 K€).

Pour information, l'abondement au titre de la présente DM de la provision pour gros travaux et grosses réparations porterait son montant total de 7,2 à 8,15 M€ (4,74 M€ pour Naussac et 3,41 M€ pour Villerest), soit 3,78 % de la « valeur » des deux ouvrages concernés. Etant rappelé que ce chiffre est à rapprocher de l'objectif de 4% fixé par l'Etablissement en 2013.



Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	356 900	29 373		8 800
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	203 400	129 000		
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	2 127 830	525 689,21	- 46 770	- 363 590
Evaluation et gestion des risques d'inondations		2 688 1300	684 062,21	- 46 770	354 790

S'agissant du budget principal, et plus précisément le PAPI de Montluçon, est visée l'inscription des crédits correspondant aux avenants 1 et 2 du marché 2021BAI11 lot 3 relatif aux études de fonctionnalités des ouvrages de protection contre les inondations de Montluçon (9 K€).

Pour ce qui est du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations », au-delà d'ajustements de crédits du fait de reports insuffisants (17 K€) ou de prix de marchés revus à la hausse par rapport à l'estimation initiale (16 K€), il s'agit principalement de retraits de crédits à rattacher : au report d'actions en 2023 (- 234 K€) ; au constat d'infructuosité de plusieurs appels d'offres (- 80 K€) ; à la notification de quelques marchés pour des montants inférieurs à ceux prévus à l'origine (- 42 K€) ; à l'absence de nécessité de réalisation de certains travaux d'entretien sur les ouvrages en gestion déléguée (- 40 K€).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
SAGE Loire amont	100 472			- 8 664
SAGE Loire en Rhône-Alpes	35 113			
Contrat territorial Plaine alluviale de la Loire auvergnon-bourguignonne	46 050			- 1 990
SAGE Haut-Allier	459 866			- 215 300
Contrat territorial Haut-Allier	249 185			- 10 595
SAGE Allier aval*	1 420 831	- 375 080		- 71 438
Contrat territorial Val d'Allier alluvial	56 950		0	
SAGE Sioule*	138 341			- 1 300
SAGE Cher amont	279 574			- 104 000
Contrat territorial Cher montluçonnais	199 125		- 99 000	
SAGE Cher aval	86 623			
SAGE Yèvre Auron	188 561			
Contrat territorial Concert'eau	245 850			
SAGE et contrat territorial Val Dhuy Loiret	111 819	22 000		
SAGE Loir	75 790			40 000
Contrat territorial Eau Loir Aval	45 975			
Continuité et restauration des milieux naturels	4 902			
Aménagement et gestion des eaux	3 780 927	- 353 080	- 99 000	- 373 287

(*) En plus de 4 contrats territorialisés, 3 autres actions dans le cadre de procédures SAGE sont financées sans appel à contribution : ZH Allier aval, PTGE Allier aval et ZH Sioule.

Il s'agit d'une part de retraits de crédits, en lien avec : la résiliation du marché « Inventaire des zones humides » des SAGE Cher amont et Cher aval » (- 130 K€) ; l'application de la décision de la CLE du SAGE Haut-Allier de reporter l'étude de caractérisation des têtes de bassin versant (- 116 K€) ; l'absence de bouclage du plan de financement des années 2, 3 et 4 de l'étude préalable au schéma

de gestion des ressources en eau Devès (- 99 K€ SAGE Haut-Allier et Loire amont) ; l'ajustement pour les études HMUC (-34 K€) et zones humides (- 9 K€) du SAGE Allier Aval ; le report d'une prestation de dialogue territorial du PTGE Allier aval (- 25 K€) et d'actions de communication (- 7 K€). D'autre part, l'inscription de crédits pour : compléter l'enveloppe de 200 K€ inscrite pour l'analyse économique et financière à engager dans la cadre du CT Concert'eau (19 K€) ; permettre l'acquisition d'un matériel de mesures hydrologiques de type ADCP (25 K€ SAGE Cher amont) ; lancer les études HMUC en lien avec les ouvertures d'autorisation d'engagement correspondantes pour le SAGE Loir (15 K€ pour Argance et 25 K€ pour la préfiguration HMUC bassin).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Pôle recherche/développement/innovation	98 000			
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	150 000	90 000		- 13 000
Soutien de projets recherche/développement/innovation		35 000		- 35 000
Soutien de projets Patrimoine		25 000		
Restauration des poissons migrateurs	400 000		- 400 000	
Recherche/Développement/Innovation (+ Valorisation du patrimoine)	648 000	150 000	- 400 000	- 48 000

En l'absence de réponse du SMAT du Haut-Allier, malgré de multiples relances (Cf. Point 5 à l'ordre du jour de la réunion du Comité Syndical du 6 juillet 2022), l'Etablissement se trouve dans l'obligation de procéder à un retrait de crédits initialement prévus pour des actions au titre de la recherche, du développement et de l'innovation. Ceci, afin de faire face au défaut de paiement du syndicat mentionné ci-avant pour le financement de l'opération 2019-2020 de repeuplement en saumons dans le bassin de la Loire (- 48 K€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Fonctionnement administratif général	835 985	1 408 243,92	24 000	84 000
Locaux	49 900	13 000		
Communication	127 000			
Fonctionnement administratif	1 012 885	1 421 243,92	24 000	84 000

Il s'agit d'une inscription de crédits en investissement, financée par l'excédent constaté au résultat de mars dernier. Elle vise à permettre : le remplacement de 30 ordinateurs de plus de 10 ans sous Windows 7 présentant une menace pour la sécurité informatique de l'Etablissement (50 K€) ; le développement de l'outil de capitalisation des connaissances « ORECA » exploité en interne (15 K€) ; l'acquisition d'un logiciel de photogrammétrie (9 K€) ; l'adaptation de l'outil d'autodiagnostic « Patrimoine » mis à disposition des acteurs culturels (6 K€) ; la révision des fenêtres des locaux à Orléans et le remplacement de l'une d'entre elles (4 K€).

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Site du Veudre	56 500	37 500		135 000
Site de Serre de la Fare	5 900			
Site de Chambonchard		100		
Patrimoine foncier de l'établissement	62 400	37 600	0	135 000

L'inscription des crédits en investissement (financée par l'excédent constaté au résultat de mars dernier) vise à faire face à la prise en charge d'importants travaux de rénovation (thermique pour l'essentiel) sur 4 maisons d'habitation situées dans la commune de Tresnay, sur le site du Veudre. Ceci, conformément aux prescriptions des diagnostics techniques réalisés cet été, à l'initiative de l'Etablissement et en étroite coopération avec la commune concernée.

Décision modificative n° 3 – 2022

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	244 000		25 000	
Total de la section de fonctionnement	- 437 487		- 437 487	
Total du budget principal	- 193 487		- 412 487	
	- 193 487		- 412 487	

Budget en déséquilibre du fait du vote en mars dernier du budget supplémentaire en suréquilibre d'investissement.

Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 257 600	20 875		- 236 725
Total de la section de fonctionnement	257 600	- 257 600		
Total du budget annexe	0	- 236 725		- 236 725
		- 236 725		- 236 725

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 250 190		- 250 190	
Total de la section de fonctionnement	- 113 400		- 113 400	
Total du budget annexe	- 363 590		- 363 590	
		- 363 590		- 363 590

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative (budgets principal et annexes) pour 2022 fait l'objet des projets de délibérations suivants :

- **Approbation de la DM 3 – Budget principal**
- **Approbation de la DM 3 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »**
- **Abondement d'une provision semi-budgétaire sur ce budget annexe**
- **Approbation de la DM 3 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »**